



COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction publique, du travail et du dialogue social informe les candidats au concours national de recrutement des fonctionnaires enseignants du primaire et du secondaire général pour le compte du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, session du 18 juin 2022 que la liste des candidats déclarés admis peut être consultée sur le site du ministère www.fonctionpublique.gouv.tg ou aux lieux suivants :

- **A Lomé** : au ministère de la Fonction publique, du travail et du dialogue social ou au ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat ;
- **A Tsévié, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé, Kara et Dapaong** : dans les Directions régionales de l'éducation (DRE) ou dans les directions régionales du travail et des lois sociales.

Fait à Lomé, le 19 SEPT 2022



Gilbert B. BAWARA



ARRETE N° 2770 /MFPTDS

portant publication de la liste des candidats déclarés admis au concours national de recrutement des fonctionnaires enseignants du primaire et du secondaire général pour le compte du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, session du 18 juin 2022.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013, portant statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2018-130/PR du 28 août 2018 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, complété par le décret n° 2020-090 du 2 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° 087/MEPSACAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

Vu l'arrêté interministériel n°1249/MFPTDS/MEPSTA du 25 avril 2022 portant ouverture du concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du primaire et du secondaire général pour le compte du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat ;

Article 1^{er} : Sont déclarés admis au concours national de recrutement des fonctionnaires enseignants du primaire et du secondaire général pour le compte du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, session du 18 juin 2022, les candidats dont les noms sont en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le '19 SEPT 2022

Ampliations

MFPTDS	2
MEPSTA	1
MEF	1
DGFP	1
DGIPE	1
DGFP/Ttes div.	5
DRRS	1
DAD	4
Fin.	1
DGBF	1
DNCF	
Trésor	
JORT	

Pour ampliation
Le Secrétaire général

SIGNE

Gilbert B. BAWARA



Assim ASSIH